

Bourses de mobilité

Étudier à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange ? Effectuer un stage obligatoire à l'étranger dans le cadre de vos études ?

L'aide à la mobilité

1. Le guichet AQUIMOB	1
2. La mobilité ERASMUS+ pour les étudiants ayant des besoins particuliers (handicap)	1
3. L'aide spécifique des départements (Conseils Départementaux) et des Communautés d'Agglomération	2
3.1 Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques (CD 64)	2
3.2 Conseil départemental des Landes (CD 40)	2



Les bourses sur critères sociaux sont maintenues.

Vous pouvez donc cumuler plusieurs bourses!

Le guichet AQUIMOB

A noter : suite à la fusion des régions, le dispositif est en cours de refonte et devrait être opérationnel dans sa nouvelle version à partir de l'année universitaire 2018/2019. Le montant de la bourse de la Région et les critères d'éligibilité à cette bourse risquent alors de changer.

La Région Nouvelle Aquitaine en partenariat avec les établissements d'enseignant supérieur dont l'Université de Pau et des Pays de l'Adour soutient la mobilité internationale des étudiants.

AQUIMOB est un guichet unique de demande de bourse pour la mobilité internationale. C'est la source d'aide à la mobilité primordiale pour l'étudiant, quel que soit le type de mobilité envisagé. Vous devez obligatoirement déposer une demande via AQUIMOB si vous partez à l'étranger.

Inscription en ligne

Retrouvez les différents critères d'attribution pris en compte selon les aides

Conditions et informations pour déposer un dossier de demande d'aide financière

La mobilité ERASMUS+ pour les étudiants ayant des besoins particuliers (handicap)

Pour veiller à ce que les étudiants ayant des besoins particuliers puissent tirer pleinement parti des activités de mobilité européenne, le programme ERASMUS+ accorde une attention particulière à l'orientation, à l'accueil, à l'accessibilité physique, aux services de soutien pédagogique et technique, et, surtout, au financement des surcoûts engendrés (voir p. 70 du [Guide to support for disabled students at university](#)).

Le programme ERASMUS+ prévoit un financement complémentaire afin de compenser les difficultés particulières auxquelles vous êtes confronté(e) (notamment en ce qui concerne l'accès physique, et l'organisation et le contenu de l'enseignement).

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il est impératif de faire une demande de financement complémentaire. Si la demande de financement peut être réalisée jusqu'à un mois avant le départ en mobilité, il convient de se renseigner longtemps à l'avance auprès:

- * du responsable de votre formation
- * du [chargé de mission de la cellule handicap de l'UPPA](#)
- * de la [directrice des Relations Internationales de l'UPPA](#)

Pour plus d'informations 

L'aide spécifique des départements (Conseils Départementaux) et des Communautés d'Agglomération

Les aides spécifiques des Conseils Départementaux et des Communautés d'Agglomération peuvent parfois venir en complément des bourses de mobilités via AQUIMOB, sous réserve de remplir certaines conditions d'éligibilité.

Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques (CD 64)

La [bourse de mobilité internationale études ou stages](#) 

Cette aide concerne les étudiants boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure ou réaliser un stage à l'étranger. La mobilité doit s'inscrire dans le cadre du cursus d'études de l'étudiant et doit être de 3 mois minimum (2 mois minimum pour les formations courtes type BTS, DUT...). Elle s'ajoute à la bourse de mobilité via Aquimob.

Conseil départemental des Landes (CD 40)

La bourse départementale Erasmus

Elle concerne les étudiants titulaires d'un contrat Erasmus. Aide cumulable avec la bourse octroyée par la Communauté Européenne, l'Etat ou la Région Aquitaine (elle s'ajoute donc au dispositif Aquimob).